

EDITORIAL

L'humanitaire en question

L'affaire de l'Arche de Zoé a soulevé une déferlante de questions sur l'action humanitaire, l'indignation des médias et la vindicte populaire

Depuis la décolonisation, les actions humanitaires se sont multipliées. Entre autres continents, l'Afrique reste la cible privilégiée des « développeurs » en tous genres qui se font un devoir d'apprendre aux autochtones comment vivre, travailler, gouverner, se soigner, cultiver les terres, etc. Encore et toujours, comme s'il ne préexistait pas à la venue des Occidentaux des savoir-faire et des savoir-être, comme si les gens ne s'étaient jusque là pas soignés, n'avaient pas éduqué leurs enfants, n'avaient rien su tirer de leur terre sèche. Il est vrai qu'après l'esclavage qui a privé le continent de ses bras les plus valides la longue période de la colonisation a gangrené les rapports sociaux, étouffé les savoir-faire locaux, introduit de nouveaux modèles. Même si parfois le changement était souhaitable, le contexte de domination n'était pas propice à son appropriation par les populations locales qui ont développé des attitudes diverses allant de la sidération au rejet en passant par l'imitation de ceux qui « avaient le pouvoir ». Après cette période, dans un élan de repentance et d'humanité, nombreux sont ceux qui sont partis pour aider « leurs frères humains », sans penser aux traces laissées par l'Histoire, sans appréhender les savoirs préexistants, sans envisager la problématique des rapports Nord/Sud dans leur complexité, sans se préoccuper des enjeux politiques. Animés de bonnes intentions mais sans la connaissance du pays que l'on pouvait reconnaître à certains colons, ils ont tenté d'exporter notre modèle avec la naïveté féroce de ceux qui alignent leur générosité sur leur culpabilité. Voulant rompre avec les rapports de force qui accompagnaient les injonctions de changement dans l'Etat colonial, ils les ont remplacés par des dédommagements financiers plus politiquement corrects. Pourtant ces tentatives « d'achat de bonnes conduites » relèvent d'une violence d'autant plus sournoise qu'elle ne dit pas son nom. La confusion entraînée par ces pratiques a achevé de brouiller l'accès au savoir et les rapports sociaux et politiques dans les pays concernés. Malgré le constat d'échec de cette politique, les bénéficiaires comme les acteurs de l'aide internationale ont continué à promouvoir ces actions, dans un processus d'aliénation incompatible avec l'objectif annoncé dans les projets, à savoir le changement profond des sociétés à partir de la dynamique locale. Ce marché de dupes dont chacune des parties

porte la responsabilité ne permet ni la reconnaissance mutuelle du savoir de chacun, ni le respect de ses valeurs. Pourtant toute réflexion sur le sujet était jusque là considérée par les bailleurs de l'aide internationale, sinon suspecte, sans grand intérêt puisqu'elle ne relevait pas de « l'agir ». Les Occidentaux, habitués à la passivité des populations, ont continué à se comporter comme s'ils savaient définitivement et universellement quel était le bien pour tous. Plus mobilisés par une logique de survie que par une dynamique de construction attendue surtout d'un Ailleurs fantasmé, les Africains les ont laissé faire moyennant quelques avantages.

Ce qui devait arriver, arriva. La triste affaire de l'arche de Zoé n'est pas un cas d'exception. Elle témoigne d'un profond dysfonctionnement qui de glissement en glissement s'est lentement installée. Les « humanitaires » impliqués n'étaient certainement ni meilleurs ni plus mauvais que d'autres. Ils sont juste allés un peu trop loin dans leur volonté de faire le bien des enfants, comme si leurs familles n'existaient pas, comme s'ils n'étaient reliés à aucun groupe social et culturel. Il sont juste allés un peu trop loin en tentant de les emmener dans un pays qui par ailleurs leur refuse le droit d'y vivre en famille, en considérant que leur noble cause leur conférerait tous les droits, même celui du rapt organisé. La riposte est arrivée comme un boomerang. Fortes de notre exemple, les autorités et l'opinion tchadienne ont dénoncé l'action avec nos arguments renvoyés en miroir. Tout y passe. A notre tour d'être considérés comme des barbares capables de découper les enfants pour les dons d'organe, d'acheter des petits pour combler le vide de nos vies solitaires, de les séparer de leurs mères pour les ancrer dans des filiations non biologiques donc illégitimes.¹

A notre tour d'être jugés dans les pays où le crime est commis car là seulement, la justice est censée régner.

Espérons qu'une véritable réflexion va enfin s'engager, qu'une fois l'indignation retombée, on n'en conclura pas simplement que la main qui aide est souvent mordue...

(1) Cf. amendement Mariani qui préconise l'instauration de tests ADN pour prouver la filiation biologique des enfants dans le cadre d'un regroupement familial.

Christine Bellas Cabane

SOMMAIRE

Pourquoi les Etats autorisent, laissent faire et même soutiennent les ONG, elles qui sembleraient pourtant grignoter leur souveraineté et leurs prérogatives ? Cette question, qui hante l'étude actuelle des « sociétés civiles », serait à renverser : pourquoi les ONG ont-elles autorisé, laissé faire et même soutenu les Etats ? De la même manière que l'on interroge aujourd'hui la mondialisation plutôt que la parenthèse protectionniste courant des années 30 aux années 70, considérant des civilisations plurimillénaires comme des « pays émergents » et des rivaux de « l'hégémon », un changement de perspective nous épargnerait l'erreur de nous interroger sur le secteur non gouvernemental comme un « acteur émergent » et un contre-pouvoir. A l'inverse, il s'agit de comprendre comment l'institutionnalisation et la normalisation ont permis aux pouvoirs publics et aux institutions internationales de désamorcer autant que possible la critique ; de disposer de « courroies de transmission » jusqu'aux populations hors-marché et hors-Etat (faisant remonter un savoir sous forme statistiques et communiquant en retour directives, consignes et normes) ; de promouvoir une « bonne » forme d'organisation et de « bons » thèmes ; de délégitimer l'Etat comme représentant et protecteur de sa population et comme transformateur social au profit du marché ; de fustiger les gouvernements s'écartant de l'orthodoxie libérale ; de marginaliser partis, syndicats et mouvements au profit des ONG et des entreprises ; de légitimer l'expansion du secteur privé ; enfin de transformer des enjeux politiques comme l'environnement en problèmes strictement individuels, sociaux, techniques et économiques.

Une histoire d'institutionnalisation

L'histoire des ONG est celle d'une longue institutionnalisation. Historiquement, ce que l'on caractérise depuis le milieu du XXe siècle de « non gouvernemental » est premier sous la forme de la famille, des chefferies, des groupes religieux, des cités, des guildes, jurandes, corporations, des compagnies de marchands ou encore des confréries, l'Etat moderne n'apparaissant qu'aux alentours du milieu du XVIe siècle. Depuis lors, il a capté les institutions militaires, politiques, économiques et sociales, tout en redéfinissant la pensée du politique, de l'économie, de la société, de l'espace, de l'histoire.

La réaction à cette institutionnalisation est venue du champ économique, au XVIIIe siècle, quand les physiocrates ont rendu possible la distinction entre la société politique, articulée autour du pouvoir d'Etat, et la société civile, régie par des lois essentiellement économiques auxquelles elle devait soumettre l'Etat. Ce levier de l'autonomisation de la sphère du marché et de la vie privée ne prendra pas seulement, comme l'a relevé Tocqueville dans son grand œuvre, la forme de corps politiques locaux, mais aussi de groupes dédiés à une cause particulière. Futurs partis d'un côté, futures ONG et entreprises de l'autre, condamnés tous deux au paragouvernemental plus qu'à former de véritables contre-pouvoirs. Pour ne considérer que la seconde catégorie et uniquement la sphère internationale, le champ étatique semble attirer les groupes de pression autant qu'ils paraissent s'y diriger naturellement, des ONG – comme on ne les appelle pas encore – participant par exemple au Congrès de Vienne en 1815.

A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, pendant que se poursuit l'expérience d'instances politiques internationales, ces associations sont intégrées aux institutions publiques pour leur expertise organisationnelle et thématique. Elles participeront par exemple à la

mise en place et au fonctionnement de la Société des Nations, allant jusqu'à signer certaines de ses déclarations officielles et laissant leur empreinte sur le droit international. Prenant conscience de leur importance, elles fondent l'Union des associations internationales en 1910, avant que les réflexes nationalistes n'aient raison de leurs prétentions internationales, et que l'internationalisme qui s'affirme de nouveau à partir de 1945 leur rouvre le champ supranational.

L'ONU, qui officialise l'expression et le sigle d'ONG en 1945, sera le fer de lance d'une institutionnalisation renouvelée. C'est elle qui formalise la première ses relations avec elles¹, avant que ne l'imitent l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), les Institutions financières internationales et la plupart des ensembles régionaux². C'est elle qui lui fournit, dans les années 90, des espaces de rencontre internationaux et thématiques, les grandes conférences de l'ONU préfigurant et préparant les forums sociaux mondiaux. Depuis la fin des années 60, alors que les ONG champignonnent, ces institutions internationales ont promu un système basé sur l'espace de l'échange et le critère de l'intérêt, inauguré des types de partenariats inédits, largement soutenu l'essor supranational des acteurs privés et organisé leur coopération autant que leur concurrence, favorisant « une bonne gouvernance, où le secteur privé et la société civile peuvent jouer un rôle productif³ ».

Quoi que les ONG semblent condamnées à la négativité de leur définition classique – à savoir, un groupe n'ayant pas été fondé et n'étant pas contrôlé par un gouvernement – on ne peut pas dire qu'elles aient jamais constitué un réel contre-pouvoir. Ce qui ne signifie pas qu'elles soient les béni-oui-oui des pouvoirs publics et économiques, mais simplement qu'elles pensent selon leur grille d'intelligibilité et évoluent dans leur champ d'action. De fait, depuis son apparition, l'adjectif « non gouvernemental », signifiant rarement « contre le gouvernement », indique moins une position d'opposition qu'une identification négative, et sûrement pas une extériorité. Si un contre-pouvoir ne se reconnaît pas à son objet, à ses moyens, à ses stratégies, à ses positions ou à sa composition mais aux réactions qu'il provoque (assujettissement, restriction, intimidation, terreur, isolement, interdiction, criminalisation, répression, expulsion, enfermement, suppression), alors les ONG – qui parviennent à survivre – ne sont pas des contre-pouvoirs. En ce sens, il a sans doute été faux de parler ici d'entrisme, là de marginalité, et de se figurer le rapport du gouvernemental à son ombre comme une relation guerrière. Le champ de bataille se limitait généralement à la table des négociations, la lutte, quand elle avait lieu, ne servait souvent qu'à constituer une monnaie d'échange, et le pouvoir institué savait s'assurer de la bonne volonté des participants. En ce sens, financer, inviter, accréditer, écouter, n'était-ce pas pour lui une manière de faire du contre-pouvoir organisé un oxymore ?

Une histoire de normalisation

A ce récent essor numérique et à ces succès stratégiques correspond logiquement une mobilisation de l'axiomatique intellectuelle. Pour nous en tenir à la seconde moitié du XXe siècle, le rôle des experts dans la collaboration internationale est mis en lumière en 1943 par David Mitrany, une théorie de la démocratie représentative incorporant les activités des groupes d'intérêt est formulée par David Truman en 1951, Karl Deutsch élabore la notion de « liens transnationaux » en 1957, l'année suivante Ernst Haas souligne l'apport des groupes d'in-

térêt et des élites internationales dans le champ supranational. Bref, alors qu'éclot en sociologie de nouvelles théories de l'action collective, une brèche semble avoir été opérée sur le mur des certitudes de la science politique internationale. S'y engouffrent, dans les décennies 70 et 80 et sous la houlette de Karl Kaiser, James Rosenau, Stanley Hoffmann, Robert Keohane ou encore Joseph Nye, une pensée des « relations transnationales » et de l'interdépendance. Dans les années 90, la rhétorique millénariste de l'« effacement des frontières », du « retrait de l'Etat » et de la « fin de la souveraineté » érigeront le désordre international en nouvel « ordre mondial », ou plutôt en « gouvernance globale », système au sein duquel il ne s'agira plus de savoir si les acteurs non étatiques ont un rôle politique international mais quel est-il, et comment s'exerce-t-il.

Depuis la chute du communisme, événement dans lequel la « société civile » d'Europe de l'Est a joué son rôle sous l'œil bienveillant des membres du G7, une majorité d'ouvrages de science politique relevant des courants cosmopolitique, pluraliste et délibératif répondent aux réalistes, persistant à n'accorder de sens qu'aux Etats s'agissant de la sphère internationale, que les ONG – ou plutôt les OSC (Organisations de la société civile), entreprises comprises – disputent avec succès à l'Etat ses monopoles des instruments de contrôle et de sanction, de la formulation des règles générales de l'action et de la vérité du sens de l'histoire. La gouvernance, qui est l'étendard de ces différents courants, va infuser la pensée des relations et des institutions internationales ; et la notion de société civile de connaître logiquement un succès planétaire alors que reflorissent les rêves d'une société de marché mondiale.

Grossièrement, la gouvernance consiste d'abord en la modification des paradigmes politiques classiques. Autonomie, ouverture, participation, décentralisation, consensus, Etat de droit, démocratie, transparence, coordination, etc. : la convergence est frappante entre les prescriptions des rapports institutionnels sur la gouvernance, les notions cardinales des universitaires non réalistes et les mots d'ordre des OSC. Selon ce schéma d'intelligibilité du réel, la compréhension de la société civile est aisément réductible à son positionnement sur une échelle qui va de l'Etat au marché. Le paradigme politique précédent gravitait tout entier autour de l'axe étatique, du principe de domination et des notions de territoire, de population, de souveraineté, de citoyen, de peuple, de classe, de nation, de capitale, de révolution. Les corpus actuels leur substituent une pensée unique du politique incarnée par une sacro-sainte trinité : l'Etat, le marché et la société civile.

On peut avancer qu'à une pacification sociale par l'institutionnalisation du non-gouvernemental, et notamment de sa partie contestataire, a correspondu une pacification idéologique par la triangulation, c'est-à-dire par l'immixtion sur le terrain idéologique de l'adversaire, notamment après la fin agitée des années 60. Cette triangulation s'est accompagnée de phénomènes de codification et de normalisation. Si institutionnaliser c'est chaque fois approuver les méthodes et les thèmes, et de fait baliser un champ des possibles et du pensable pour les ONG, normaliser c'est préétablir ce champ, déplacer la censure en amont, codifier à la fois les sujets et les objets. La codification des sujets, c'est principalement l'alignement des structures associatives sur les formes entrepreneuriales, les ONG devant admettre que la recherche de ressources est une activité à part entière de leur structure, qu'il est indispensable de recourir aux méthodes de marketing, de branding, de communication, de gestion des ressources humaines, de fusion, d'acquisition, de sous-traitance ou de filialisation. La codification des objets, c'est la limitation des activités associatives au « social ». Dans cette perspective, le triptyque Etat-marché-société civile constitue d'abord un moyen de répartir les rôles et d'étanchéifier les champs, la société civile se devant avant tout d'être apolitique et non économique pour se cantonner aux troubles éducatifs et sanitaires de cette société ou d'autres.

Selon le discours néolibéral, qui a largement pénétré celui de gauche, une fois le gouvernement remplacé par la gouvernance et les corps intermédiaires par des entreprises (à but lucratif ou non), il n'y a plus de conflits il n'y a que des dysfonctionnements, il n'y a plus illégalité mais irrégularités ou anomalies, il n'y a plus direction au sens de contrainte il y a direction au sens d'orientation générale de l'action. La conception traditionnelle de la politique comme rapport de force, et donc comme rapport de domination, disparaît soit sous la forme consensuelle du « dialogue social » et de la négociation, soit dans un rapport contractuel une fois le contrat social pleinement assimilé à un contrat commercial. La révolution elle-même semble vidée de son sens dans un monde transformable à l'envi par la réforme perpétuelle et le marchandage continu entre groupes d'intérêt. Le consensus sur un cadre doctrinal minimaliste paraît avoir fait de la rupture une utopie. Si bien que les mouvements progressistes antisystémiques, comme les appellent par exemple Samir Amin et Immanuel Wallerstein, apparaissent radicalement légalistes et conservateurs (de la nature, de la culture et des « acquis sociaux »). La contestation serait même condamnée à la réaction tant les modes de régulation de la société se veulent évolutifs.

Dès le XVIIIe siècle, l'économie avait fait de la société civile une objectivation de la société tout court, une réalité modifiable, adaptable, réformable, et de la transformation sociale une entreprise comme une autre. Le marxisme ne disait pas autre chose pour lequel il s'agissait de faire redescendre dans la société un Etat qui s'était hissé au-dessus d'elle. Le discours actuel de la société civile et de la gouvernance affirment pareillement l'inexistence du hors-système et de contre-pouvoirs, pas même étatiques – car, après tout, l'Etat n'a-t-il pas d'abord été un contre-pouvoir face aux mouvements religieux, et n'entendons-nous pas aujourd'hui de dangereux révolutionnaires souhaiter qu'il en redevenue un face à la « dictature des marchés » ? Certes, les plus radicales des associations sont étiquetées terroristes, celles qui n'intéressent ni les pouvoirs publics ni les entreprises lucratives ni les fondations disparaissent faute de subsides ou vivent bénévolement, les dernières se trouvant en concurrence sur le marché des bénéficiaires, des prébendes et des invitations. L'illégalité, l'insignifiance ou l'institutionnalisation.

Entre le rêve marxiste d'une extinction de l'Etat une fois les principes de sa gestion intégrés par les ouvriers, l'administration des choses se substituant au gouvernement des hommes, et les appels libéraux à la régulation marchande et volontaire, le marché prenant des mains froides de l'Etat les rênes de la société, on pourrait conclure que ce monde est moins l'enfant d'Orwell que celui d'Huxley, en ce sens que la discipline n'est plus une contrainte extérieure s'exerçant sur les corps et les esprits mais une volonté intériorisée. Dans cette perspective, la question que doivent se poser les ONG n'est pas de savoir si elles sont ou non dans le système, mais si la place qu'elles y occupent est de nature à le modifier positivement.

(1) Le Conseil économique et social des Nations unies, premier organisme international à permettre la participation des ONG, en comptait quarante et une accréditées en 1948. Elles sont près de trois mille aujourd'hui.

(2) Quelques exemples : à la fin des années 90, au niveau européen, s'est ajouté au « dialogue social » avec les « partenaires sociaux » (organisations syndicales et patronales), codifié à partir de 1985, un « dialogue civil » avec les « ONG ou associations spécifiques », et la Commission gère aujourd'hui pratiquement sept cents organes de consultation *ad hoc*. L'OMC comptait une centaine d'ONG accréditées en 1996 pour près d'un millier dix ans plus tard. Enfin, de 5 % en 1988, la proportion des projets de la Banque impliquant la participation des ONG passe à 47 % en 1999 et à plus de 70 % de nos jours.

(3) G8, « Communiqué », Cologne, 20 juin 1999

«La gouvernance dans la lutte contre la pauvreté»

Nous vous proposons, dans cette Lettre, une présentation du projet " La gouvernance dans la lutte contre la pauvreté ", mené par le Forum de Delphes (depuis janvier 2007), en consortium avec EEDDA (Greek Committee for International Democratic Solidarity- Grèce) et ses partenaires : AFPD, AFVP, Center for European Studies (Hongrie), CRID, ENDA Graf Sahel (Sénégal), ENDA Intermondes (Belgique), ISF LARGOTEC, WILDAF (Burkina Faso) et grâce au soutien financier du Ministère des Affaires étrangères français, de la Région Ile-de-France, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la Banque européenne d'Investissement.

Pour éclairer la problématique du projet, nous vous invitons à lire une présentation des termes du problème par Sophia Mappa et des dynamiques et ambiguïtés du concept de gouvernance par Christian Comélieu.

«La gouvernance dans la lutte contre la pauvreté : les termes du problème»

Sophia Mappa (Forum de Delphes-LARGOTEC- Université Paris 12)

Pourquoi les réformes de l'État dans les pays du Sud, conçues en Occident, ont-elles régulièrement des effets mitigés ? Quelles sont les mutations de ces politiques dans la conjoncture ? Quelle est la logique des politiques de « bonne gouvernance » ou de « gouvernance démocratique », en oeuvre depuis la fin des années quatre-vingt-dix du siècle dernier ? De quelles mutations politiques, et au-delà sociales et économiques, en Occident rend compte le concept de gouvernance ? Quelle est la perception des acteurs qui mettent ces politiques en oeuvre au niveau local et central en Occident et dans le Sud ?

Une brève parenthèse historique nous aidera à mieux situer ces politiques et clarifier la logique du projet du Forum de Delphes et de ses partenaires «La gouvernance dans la lutte contre la pauvreté».

Les interventions occidentales politiques, économiques, sociales, culturelles et parfois militaires, visant à propulser le changement des États (et des sociétés) du Sud de l'extérieur, sont enracinées dans l'histoire de l'Occident et remontent à la découverte du nouveau monde et aux colonisations. Une rétrospective plus récente de telles réformes date du début des années cinquante, lorsque le monde occidental se proposait d'utiliser son savoir-faire pour «développer» les « régions sous-développées »¹.

Lors des vingt dernières années, les réformes destinées aux pays non occidentaux se multiplient, s'accumulent et se juxtaposent (ajustements structurels, conditionnalités démocratiques, bonne gouvernance, gouvernance démocratique, politiques de libre-échange...), disent se mettre au service de l'intégration des pays «en développement» ou «en transition» dans l'économie mondiale, ou encore au service de la démocratisation de l'État, de la lutte contre la corruption, et, dans la conjoncture, de la lutte contre la pauvreté.

Ces objectifs sont largement partagés par les instigateurs principaux des réformes - Banque mondiale, F.M.I., O.M.C., Union européenne, États occidentaux. Bien entendu, les logiques et les modalités des uns et des autres sont différentes ici et là. Les politiques de ces organismes ne sont ni identiques ni immuables dans le temps. Il y a tension entre eux et même à l'intérieur de chacun d'eux. Mais ils partagent tous le même cadre de pensée occidental, qui consiste à vouloir propulser le changement des « pays en voie de développement » de l'extérieur et d'en tracer la finalité et les cheminements. Ils sont les détenteurs de cette

spécialité redoutable « de désactiver la culture des autres » écrit Pierre Legendre². Les changements intervenus depuis les dernières cinquante années n'ont pas modifié cette logique ; ils l'ont amplifiée. À présent, les réformes conçues pour « les pays en voie de développement », et plus particulièrement pour l'Afrique, n'épargnent aucun domaine de l'organisation sociale, politique, économique, voire culturelle.

La cohérence n'est pas la qualité première de ces réformes. Par le passé, la réduction du rôle de l'État et la régulation par le marché demandées par certains organismes dont la Banque mondiale, était en tension avec l'exigence de sa démocratisation qui implique, elle, l'initiative de l'État et théoriquement le primat du politique sur l'économique. En effet, les politiques de conditionnalité démocratique, lancées entre autres par la Commission européenne, après la chute du bloc communiste, proposaient comme remède contre la pauvreté l'organisation des élections, lesquelles, moyennant l'aide, étaient supposées instaurer l'État de droit et la protection des droits de l'homme. Le rapport de la Banque mondiale, *L'État dans un monde en mutation*³, en 1998, stipulait, lui, que l'État devait se mettre au service du marché et se réformer en conséquence.

A peine dix ans après l'apparition des conditionnalités démocratiques, le diagnostic pessimiste sur l'État du Sud, résumé dans ce rapport⁴, précisait les réformes à réaliser dans la conjoncture : l'État en Afrique, en Amérique latine, dans l'ancien bloc communiste «ne protège pas la propriété privée», «n'empêche pas le vol» et «les déprédations», ses actions «sont arbitraires et perturbent l'activité des entreprises» ; la justice n'y est ni «équitable», ni «prévisible». Selon le même rapport, 3/4 des entreprises de la CEI, plus de la moitié en Amérique latine et en Afrique, confirment cet état de choses, mais aucune dans les pays de l'OCDE !⁵

Les critiques de cette thèse ont amené l'organisme à modifier ses propos et admettre que l'affaiblissement ou la disparition de l'État pouvaient être dangereux. Mais la volonté de dicter à cet État son chemin n'a pas changé. L'État devait accomplir à présent des actions minimum d'intérêt collectif et aider les sociétés à «profiter de la mondialisation». Pour ce faire, il devait réduire son rôle social en faveur de l'affirmation de l'action des «citoyens» et de la «collectivité», qui prendraient une part active en matière de fourniture des biens publics, il devait augmenter sa capacité institutionnelle, instaurer des règles, auto-limiter ses prérogatives, exposer les services publics à la

concurrence, supprimer les tarifs douaniers, modifier leur système de fiscalité, réduire les dépenses, déjà faibles, liées à l'éducation et à la santé, stabiliser les prix, etc. La «participation de la société civile», de même que la décentralisation et le régionalisme, devinrent les nouveaux mots d'ordre des politiques d'aide au développement.

D'autres réformes sont promulguées, depuis le sommet du millénaire, tenu à New York, au début du mois de Septembre 2000, se fixant comme priorité l'éradication de la pauvreté. Le nouveau rapport de la Banque mondiale⁶ précisait que «l'aide devrait être ciblée vers les pays ayant des niveaux élevés de pauvreté, mais ne devrait être qu'une partie des critères pour allouer l'aide. Aussi essentiel est d'avoir en place les bonnes politiques et le cadre institutionnel permettant le succès de la lutte contre la pauvreté.»⁷

Depuis 2006, la Commission européenne et les Etats de l'U.E., dont l'Etat français, semblent vouloir se différencier des politiques de «bonne gouvernance» de la Banque mondiale. Ils proposent le concept de «gouvernance démocratique» et suggèrent que la gouvernance ne saurait se résumer à la lutte contre la corruption. Ils affirment par ailleurs l'absence d'un modèle politique unique au niveau international et prévoient la possibilité de réformes politiques voulues et décidées dans les pays bénéficiaires de l'aide eux-mêmes. Néanmoins, le cadre de ces politiques est donné d'avance.

La réduction de la dette a comporté son lot de réformes des Etats potentiellement bénéficiaires, élaborées, elles aussi, par la Banque mondiale, laquelle, tout en évoquant sa neutralité, s'est érigée en réalité en instance foncièrement politique. Les intégrations et les partenariats régionaux réalisés à l'instigation des Etats-Unis (A.L.E.N.A.) ou de l'Union européenne (partenariat euro-méditerranéen, accords de Cotonou) soufflent le même vent réformiste qui porte, dans la conjoncture, le nom d'accords de libre-échange.

Dans le cadre des politiques de l'allègement de la dette, l'initiative P.P.T.E. (Pays Pauvres Très Endettés) oblige les Etats qui sont éligibles à appliquer durablement des programmes de réforme économique et institutionnelle et de résorption de la pauvreté. Les grandes orientations de tels programmes sont donnés par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (C.S.L.P.), élaboré conjointement par la Banque mondiale et le F.M.I. Sensible aux critiques concernant le caractère exogène de ces réformes, la Banque demande à présent aux Etats d'élaborer ces réformes par eux-mêmes, mais elle prend soin de leur procurer le cadre. Selon certains observateurs, l'enjeu est de dépolitiser «la bonne gouvernance» et de la présenter comme une bonne gestion administrative, déconnectée des aléas de la démocratie et des alternances des gouvernements⁸.

Ces réformes ont eu jusqu'à présent des effets inattendus, eu égard les objectifs affichés. Les élections imposées par les conditionnalités démocratiques, au lieu de démocratiser les Etats concernés, participent à présent de la fragmentation traditionnelle du pouvoir politique (et des sociétés), de sa criminalisation et de l'aggravation de la corruption⁹. Les flux financiers occidentaux, liés aux élections, sont devenus une rente supplémentaire, à l'instar de l'aide, qui est en baisse. La décentralisation semble reproduire au niveau local les apories de l'Etat central¹⁰. La «participation de la société civile» conduit largement à la mise en place d'ONG dépendantes des injonctions et des financements extérieurs, sans lien avec l'Etat local et en concurrence les unes avec les autres. Il en résulte parfois le dis-

crédit de l'idée même de la démocratie.

En Afrique, où les populations ont cru que les élections apporteraient des solutions miraculeuses aux problèmes de la survie, on s'impatientait, déjà au milieu des années quatre-vingt-dix du siècle dernier, de voir «la fin de la démocratie»¹¹. En Amérique latine, les propos de l'écrivain uruguayen Eduardo Galeano, sur les résultats non-économiques de la crise argentine résument l'état d'esprit des populations concernant la démocratie : «Il y a tout d'abord le discrédit de la démocratie. Aujourd'hui le régime démocratique est devenu synonyme de corruption et d'inefficacité. Il ne pouvait rien arriver de pire à la démocratie, car, littéralement, démocratie signifie «pouvoir du peuple». Faut-il que ce mot ait été galvaudé pour qu'il finisse par devenir également un synonyme d'injustice... Les gens sont de plus en plus nombreux à avoir ce sentiment en Amérique latine, surtout les jeunes. La démocratie leur apparaît comme un ramassis de bandits et d'incapables qui ne font qu'accabler les plus déshérités. C'est, à mon avis, la conséquence culturelle la plus grave, car, sans culture démocratique, l'exercice de la démocratie n'est plus qu'un jeu d'ombres chinoises.»¹²

Les interventions militaires, menées au nom des droits de l'homme, contre les régimes de Saddam Hussein, Slobodan Milosevic, des talibans, etc. ont exacerbé les conflits ethniques, causé des pertes de vies humaines considérables, accru le ressentiment largement partagé parmi les populations contre ces «sauveurs» auto-proclamés, même si les interventions étaient souhaitées par certaines fractions des sociétés concernées. En Afghanistan, la chute des talibans n'a pas pacifié les clans qui se battent les uns contre les autres. L'insistance occidentale sur la «construction de la société civile» dans ce pays est qualifiée de «bouffonnerie» dans la presse locale¹³. Le 11 septembre restera dans l'histoire le symbole du ressentiment croissant du Sud à l'égard de l'Occident.

Les échecs économiques des politiques néo-libérales, et des programmes d'ajustement structurel en général, sont l'objet d'une abondante littérature économique¹⁴. L'application des réformes a renforcé les comportements et les tendances économiques qu'elles étaient supposées transformer. En effet, les droits de douane ont globalement baissé, les licences d'importation et les quotas sont utilisés moins fréquemment, les privatisations ont augmenté, etc. Cependant, cela n'a pas donné lieu ni à l'ouverture des marchés, ni à l'apparition de nouveaux acteurs, ni à la baisse des prix, mais à l'accroissement de la fraude douanière et de la contrebande. Les interventions de l'Etat ont continué sous d'autres formes, l'économie informelle reste prédominante, la fiscalité ne s'est pas améliorée, etc.¹⁵ Les effets prévisibles des réformes liées aux accords de libre-échange, entre autres ceux de l'euro méditerranéen sont la disparition des activités traditionnelles, sans émergence d'activités modernes, le renforcement de l'économie informelle et délictueuse, le développement des activités liées à l'importation¹⁶.

On a souvent avancé, pour expliquer ces échecs, la non-prise en compte de la dimension sociale et politique des politiques économiques, leur caractère normatif, leur simplisme, l'absence d'une théorie économique ou politique, etc. Ces explications sont souvent justes mais parfois insuffisantes pour explorer la complexité des questions auxquelles sont confrontées les politiques d'aide. Notre propos, avec le projet «La gouvernance dans la lutte contre la pauvreté», est d'élucider la question préalable de la raison d'être de cette inflation des réformes : à quels

besoins répondent-elles ? A ceux des pays du Sud ou à ceux des pays occidentaux ? Elle sera transversale à toutes les autres questions qui seront proposées au débat. Mais le gros de notre effort consistera à comprendre et à expliquer de l'intérieur les échecs récurrents des réformes proposées ou imposées par l'Occident aux États et aux sociétés des pays non-occidentaux, c'est-à-dire à partir de l'analyse des réalités des pays du Sud et des pays du Nord, telles qu'elles sont et telles qu'elles sont perçues par les acteurs locaux.

Tant il est vrai que les injonctions adressées aux pays du Sud évacuent ces réalités et présupposent des changements radicaux de la nature du pouvoir au niveau de l'État, mais aussi au sein de la société, l'instauration de rapports nouveaux entre État et société, entre individu et collectif et la mise en place d'institutions locales et nationales radicalement nouvelles. Les réformes dans le domaine de la santé, par exemple, impulsées entre autres par la Banque mondiale, encore, préconisent la décentralisation du système de santé et la participation des usagers à sa gestion ¹⁷. Innovation qui prend toute sa signification, lorsque l'on pense qu'elle est problématique en Occident même, où la démocratie est en vigueur depuis deux siècles. Il en va de même pour la décentralisation et la participation de la société civile. Autant les concepts que les réalités dont ces derniers rendent compte sont enracinés dans l'histoire occidentale.

Tout en affirmant leur respect pour les cultures et les singularités de chaque société à réformer ¹⁸, les réformes occidentales sont largement des projections de l'histoire, des réalités, des valeurs et des catégories analytiques occidentales sur des États (et des sociétés) qui ont des histoires, des réalités et des valeurs fort différentes. Leur modèle est l'État occidental idéalisé et dépouillé de ses contradictions internes. Or, cet État est une construction historique et sociale singulière sur la planète, qui de surcroît n'est pas immuable. Dans la conjoncture, les politiques de gouvernance et les réformes de l'État occidental lui-même remettent en question les principes historiques de la démocratie et se proposent de les réinterpréter à l'aune des principes économiques d'efficacité, de rentabilité, de concurrence. La projection de ce modèle sur les autres États présuppose, entre autres, que toutes les formations étatiques de la planète (et les sociétés qui les mettent en place) sont orientées par les mêmes valeurs et les mêmes pratiques que ce dernier et que tous les États ont affaire à des sociétés civiles semblables aux sociétés occidentales.

Or, comme l'État occidental, les autres formations politiques de la planète sont inscrites dans des histoires et des cultures millénaires, qui ne sont pas univoques ici et là. L'État moderne, celui qui émerge en Europe aux alentours du XVIIe siècle, et, à plus forte raison, l'État démocratique, sont enracinés dans une histoire singulière qui remonte à la cité grecque. Ils ont constitué une mutation, dans l'histoire européenne, mais aussi planétaire. Mais cette mutation n'a pas gagné la planète comme on le croit. Les autres sociétés viennent des traditions qui ont inventé des formes de pouvoir différentes. Non seulement l'État occidental n'est pas universel, mais l'État central lui-même était inconnu dans d'autres traditions jusqu'aux colonisations. Nous ne voulons pas suggérer ici qu'il y ait eu des sociétés «acéphales», comme le prétendaient Fortes et Pritchard. Le pouvoir est universel et le groupe le plus microscopique a instauré des pou-

voirs, depuis l'aube des temps. Cependant, toutes les formes de pouvoir, comme toutes les formes étatiques qu'a connues l'humanité - royaumes, empires, État, État moderne - ne se confondent pas. Elles ne sont pas toutes censées disparaître «naturellement» et se transformer suivant le modèle occidental. Les évolutions de l'implantation ou de l'importation, un peu partout dans le monde, de l'appareil de l'État moderne sont significatives. Car, cet «État importé», pour reprendre la formule de Bertrand Badie ¹⁹, a été investi par les significations et les pratiques de pouvoir héritées du passé ²⁰. C'est que le pouvoir est une construction historique et sociale qui est enracinée au niveau le plus «micro» de chaque société, comme la famille. En d'autres termes, il y a homologie entre l'institution du pouvoir du père et de la mère de famille, du chef du clan ou de la tribu et leur manière de l'exercer, et l'institution de l'État central.

Cet État ne saurait se démocratiser, ou se doter de la «bonne gouvernance» exigée par les instances occidentales, à moins que des puissants mouvements sociaux oeuvrent dans ce sens. Et encore, même si cela se produisait, le résultat ne serait pas un État identique à l'échelle planétaire. C'est que les changements sont des processus inscrits dans le long terme et dans la continuité des réalités qui les produisent. En d'autres termes, ils sont lents et déterminés à la fois par les matériaux socio-historiques et culturels déjà en place et par la volonté des acteurs locaux. Or, un autre problème des réformes occidentales est qu'elles sont fondées sur une perception anhistorique, naïve et irréaliste du changement. D'une part, elles évacuent l'historicité, les impasses et les mutations en cours de l'État occidental lui-même. D'autre part, elles préconisent pour les autres États de la planète des ruptures, politiques, institutionnelles, administratives, économiques et anthropologiques, c'est-à-dire culturelles immédiates ²¹. L'Histoire ne connaît pas d'exemples de telles ruptures.

Ce sont ces différences historiques et culturelles et leur traduction en pratiques, structures, mécanismes et institutions sociaux, qui seront débattus dans le projet «La gouvernance dans la lutte contre la pauvreté» et dans le premier atelier organisé dans ce cadre. Il s'agit d'analyser le cadre de pensée de ces politiques et de le confronter aux réalités socio-politiques et anthropologiques, voire culturelles de leurs «bénéficiaires». En d'autres termes, nous proposons ici une investigation globale des fondements du pouvoir occidental dans ses divers composantes (État, collectivités territoriales, pouvoir économique) et dans ses différences d'un pays occidental à l'autre, pour les mettre en parallèle avec les fondements, fort différents, des autres formations politiques et sociales de la planète, notamment africaines, afin de comprendre leurs similitudes, leurs différences et leur manière de se rencontrer ou de ne pas se rencontrer. Éclairer chaque système à la lumière de l'autre peut permettre d'identifier les spécificités de chacun d'entre eux. L'association à cette démarche des acteurs qui mettent en oeuvre ces politiques (institutionnels, ONG, élus, etc.) permettra de clarifier la manière dont ces politiques se concrétisent dans la réalité et d'explorer des pistes de changement voulues à l'intérieur de chaque société. Il s'agit également de penser et de mettre en débat les mutations récentes des politiques

européennes et françaises d'aide au développement qui se proposent d'innover en prenant en compte la diversité des contextes socioculturels, notamment africains.

Un tel travail n'a de sens que si l'on analyse en même temps les mutations dont rend compte le concept de gouvernance en Occident même. Ce concept est relativement flou, tant l'usage qu'on en fait est multiple et les réalités dont il est supposé rendre compte sont complexes. Sa clarification peut permettre de comprendre les processus et mutations politiques, économiques et sociales - les trois sont liées - en cours, en l'occurrence en Europe et en France. Quel est le sens de la gouvernance dans les pays européens ? De quels nouveaux rapports entre le politique, l'économique et le social rend-il compte ? Quel est le rapport entre la gouvernance préconisée pour les pays de l'Union européenne et la gouvernance démocratique que l'on propose aux pays du Sud ?

1 « Nous devons nous engager dans un programme audacieux et utiliser notre avance scientifique et notre savoir-faire industriel pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et la croissance dans les régions sous-développées », déclarait le président Harry Truman le 20 Janvier 1949.

2 Pierre Legendre, *Dominium mundi, l'empire du management*, Ed. Mille et une nuits, Paris 2007.

3 Washington, 1998.

4 L'état dans un monde en mutation, *op. cit.*

5 *Ibid.*

6 *World Development Report, Attacking poverty*, Oxford University Press, 2001.

7 *Op. cit.*

8 Cf. Bonnie Campbell et al. « Bonne gouvernance, réformes institutionnelles et lutte contre la pauvreté en Afrique » in S. Mappa, *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*, Karthala, Paris, 2004.

9 Cf. J-F Bayart, S. Ellis, B. Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Ed. Complexe - CERI - Paris, 1997.

10 Cf. les résultats provisoires de nos recherches sur la décentralisation en Mauritanie et au Sénégal, entre autres, S. Mappa, *Rapport de formation 1a décentralisation au Sénégal*, Paris,

Septembre, 2007.

11 Cf. S. Mappa (dir.) *Développer par la démocratie ?*, Karthala, Paris, 1995.

12 Entretien dans *Le Courrier international*, n° 589, 14 au 20 Février 2002, p.23.

13 « Oui à la reconstruction, non au modèle occidental » in *Le Courrier international*, n° 584, 10 au 16 janvier 2002, p.2.

14 Pour un aperçu synthétique des études sur les effets des politiques de libéralisation, cf. Béatrice Hibou, « Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique sub-saharienne. Du catéchisme au fait (et méfait) missionnaire », in *Les Études du CERI*, n°39, mars 1998 et, plus récemment, son étude remarquable sur la Tunisie, Béatrice Hibou, *La force de l'obéissance*, La Découverte, Paris, 2007.

15 Cf. B. Hibou, « Impuissance économique des coopérations internationales en Afrique sub-saharienne » in *la Lettre du Forum de Delphes*, n° 35, janvier-février 2000.

16 Cf. G. Kebabdjian, « Problèmes socio-politiques de la coopération euro-méditerranéenne », in S. Mappa (dir.), *op. cit.*

17 Cf. D. Kerouedan, « La réforme des systèmes de santé dans les pays africains : quels résultats et quelles réponses aux priorités de santé ? Le cas du Mali » et J. F. Médard, « Décentralisation du système de santé publique et ressources humaines au Cameroun » in S. Mappa (dir.), *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*, Karthala, Paris 2004

18 Sur la rhétorique et les contradictions béantes de ces affirmations, voir les résultats de nos enquêtes dans la Commission européenne, Sophia Mappa « L'injonction démocratique dans les politiques européennes de développement » in S. Mappa (dir) *Développer par la démocratie?*, *op.cit.*

19 Bertrand Badie, *L'État importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 1992.

20 Cf. Sophia Mappa, *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'Etat en Afrique*, Karthala, Paris, 1998.

21 Le rapport de la Banque mondiale, *l'État dans un monde en mutation*, est un excellent paradigme de cette perception anhistorique de l'État occidental.

« Ambiguïtés et dynamiques du concept de gouvernance »

Christian Comélieu (Forum de Delphes)

1. Champs d'application des exigences de « gouvernance »

Dans leur sens le plus général, les exigences de la « gouvernance » s'adressent à l'ensemble des pays du monde, pour la maîtrise de leur évolution et de leur progrès en tant que collectivités. En ce sens, elles présentent un caractère universel s'adressant à tous les pays (pas seulement aux pays pauvres), et elles sont directement liées à la thématique générale du « développement » (qui, contrairement aux conceptions traditionnelles du « rattrapage », concerne également tous les pays du monde et pas seulement les pays pauvres). Elles débordent ainsi, bien naturellement, le domaine de l'« aide » au développement.

2. Le domaine de la gouvernance: la sciences politique traditionnelle

En tant qu'effort de maîtrise appliqué au niveau collectif, ces exigences concernent l'exercice du pouvoir, la vision d'ensemble du développement, le souci de l'intérêt général, et l'arbitrage à prononcer dans les conflits inévitables entre intérêts par-

ticuliers ; elles sont donc de nature essentiellement politique. Elles concernent aussi, en conséquence, les questions d'organisation traditionnelles à résoudre dans cette perspective, et notamment les rapports entre démocratie, centralisme et marché, entre local et global, entre autonomie et cohérence, entre public et privé, entre experts et société civile, etc. Ces thèmes sont les thèmes classiques de la science politique : on peut donc penser que, dans son acception la plus large, le domaine de la « gouvernance » ne se distingue pas du domaine de la science politique traditionnelle. Dans cette perspective, il convient de rappeler une différence fondamentale entre l'approche « politique » et l'approche « économique » des problèmes de société et de développement en général : la première s'occupe du choix des finalités, la seconde ne s'occupe en principe que du choix des moyens.

3. Contexte politique et idéologique de l'apparition du terme gouvernance

Ce n'est que récemment, cependant, que le terme de « gouver-

nance « (ou de « bonne gouvernance », ou encore de « nouvelle gouvernance ») a fait une apparition quelque peu fracassante dans le vocabulaire des pouvoirs publics nationaux et surtout internationaux. Le contexte de cette apparition se caractérise notamment par l'apparition de nouveaux acteurs dans le jeu des relations nationales et internationales (firmes multinationales, organisations internationales, émergence de la société civile), et surtout par la domination sans partage de la philosophie néolibérale de l'économie. Dans ce contexte, le concept de « gouvernance », tel qu'il est aujourd'hui diffusé, est inséparable d'une connotation idéologique très particulière. Cette idéologie confère une place privilégiée aux mécanismes du marché : recherche et accumulation du profit, exigence de solvabilité, sacralisation de la concurrence, rôle subordonné des pouvoirs publics, privatisations massives, pression à l'intégration dans les échanges mondiaux, préoccupation de croissance indéfinie. Mais elle se dissimule également sous de très nombreuses banalités ou affirmations de bon sens assez floues, qui lui permettent à la fois de faire accepter facilement ses exigences (qui se déclarerait publiquement en faveur d'une mauvaise gouvernance, de la corruption, de l'inefficacité, ou du maintien de la pauvreté ?), et aussi de diluer les responsabilités de l'intérêt général, conformément à l'idée d'autorégulation du marché et de prédominance des intérêts individuels.

4. Dépolitisation et uniformisation des méthodes de gestion

La « gouvernance » ainsi conçue comporte deux caractéristiques remarquables. La première est sa « dépolitisation » affirmée. Elle ne prétend répondre qu'à des exigences technocratiques d'efficacité ; en réalité, elle dissimule les choix politiques implicites qu'elle présuppose, mais elle évite ainsi toute discussion sur les objectifs et les finalités, en supposant que ces finalités sont les mêmes partout, parce qu'elles peuvent toujours se réduire à la maximisation des utilités individuelles et des gains monétaires. D'où son insistance, notamment, sur la lutte contre la pauvreté entendue dans un sens réducteur (et comparable au fameux « enrichissez-vous » de Guizot). La seconde caractéristique, qui découle de la première, est l'uniformisation des méthodes de gestion micro - et macro-économiques - on pourrait même dire « macro-sociales » -, indépendamment de toute spécificité des contextes géographiques, sociaux et culturels, et même indépendamment de toute histoire : ces méthodes sont le plus souvent imposées sans discussion à travers divers mécanismes de « conditionnalité ».

5. La gouvernance au service d'un système mondial spécifique

Deux éléments d'interprétation doivent être particulièrement soulignés pour comprendre ces caractéristiques. Le premier a déjà été cité : c'est la référence à l'idéologie néolibérale et à sa

traduction récente dans les exigences du « consensus de Washington » : prédominance de l'objectif de croissance, qui permettra la réalisation de tous les autres objectifs grâce à ses retombées, supériorité systématique du marché sur les mécanismes publics, insertion maximale des économies nationales dans les échanges internationaux, référence à un seul modèle de développement rationnel. Ces exigences se sont largement répandues depuis les institutions de Bretton-Woods (FMI et Banque mondiale) jusqu'à l'OCDE, l'OMC et même les Nations-Unies, ainsi que vers l'immense majorité des gouvernements nationaux. Le second élément d'interprétation est la prise en considération impérative du cadre global de ces recommandations : l'idéologie n'est plus au service des exigences du développement national, mais au service du fonctionnement d'un système mondial spécifique dont il faut comprendre les fondements, les caractéristiques et les rapports de pouvoir. Ce système mondial expansionniste - devenu dominant depuis plus de deux siècles, mais plus encore depuis les dernières décennies du XXème siècle - est fondé sur le productivisme, la prédominance des mécanismes de marché et le critère de l'accumulation indéfinie du profit ; dans cette perspective, ses règles sont définies pour servir en priorité les intérêts des acteurs les plus puissants, à savoir les pays économiquement les plus avancés et les groupes sociaux les plus riches. L'idéologie de la « bonne gouvernance » ne fait pas exception à ces règles : elle doit permettre avant tout le fonctionnement de la « machinerie » de ce système mondial et la satisfaction prioritaire des intérêts qu'elle sert. Dans ce cadre, la « lutte contre la pauvreté » ne peut être que subordonnée à ces intérêts dominants, même lorsqu'elle est affirmée comme une priorité.

Conclusions :

On peut conclure qu'en dépit (ou à cause) des évidences qu'elles proposent, les recommandations de « bonne gouvernance » qui sont aujourd'hui diffusées par les acteurs dominants du système mondial doivent être soumises à une critique rigoureuse quant à leurs fondements, leurs orientations et leurs modalités. A la suite de cette critique, de nombreuses composantes pratiques de ces recommandations demeureront probablement incontournables (encore une fois, personne ne songe à approuver le développement de la corruption ou le non-respect systématique des contrats). Mais la probabilité de voir de telles recommandations largement respectées par une majorité de partenaires serait considérablement accrue, si ces recommandations s'accompagnaient d'une volonté politique sincère de les re-situer dans le cadre d'une économie mondiale plus ouverte au pluralisme et plus soucieuse de justice sociale, avec des règles institutionnelles moins réductrices que celles du système mondial actuel. Cette tâche de re-fondation conceptuelle et politique reste largement à entreprendre.

F O R U M D E D E L P H E S



21 ter rue Voltaire - 75011 Paris
Tél./Fax : + 33 (0) 1 43 73 26 20
info@forumdelphes.org

Directeur de la publication : Pierre Bauby
Directrices de la rédaction : Adélaïde Amelot, Emilie Prativel
Comité de rédaction : Pierre-Henri Chalvidan, Sophia Mappa
Réalisation : FORUM DE DELPHES
Impression : AUTOGRAPHES II, 10 bis rue Bisson - 75020 Paris

Avec le cofinancement de la région Ile de France, le concours du Ministère des Affaires étrangères et de la Banque Européenne d'Investissement.

Le Forum de Delphes est doté du statut consultatif auprès de l'Organisation